

5°) Création d'un poste de brigadier des plantons.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le tableau des effectifs de la Commune de SAINT-DENIS ne comportait pas, jusqu'ici, le poste de brigadier des plantons pour le motif qu'il n'y avait pas de titulaire de cet emploi.

Par le jeu des promotions, il s'ensuit que M. MALDAT Hervé, huissier du Maire, est apte aujourd'hui à remplir ces fonctions.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à compléter le tableau des effectifs de la Commune en y ajoutant le poste de brigadier des plantons.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affiché

• Saint-Denis, le 22 4. 68 •

P. le Secrétaire

le Secrétaire Général

signé: H. Tessier

Sous copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières

signé: H. Verpeaux